



Pour un nouveau départ

Un plan
d'action pastorale

Mai 2003

Archidiocèse de Rimouski

Ce plan d'action pastorale a été réalisé par le Comité de suivi du Chantier diocésain. Ce comité était constitué des personnes suivantes :

- Monsieur l'abbé Gabriel Bérubé, président,
- Sœur Alice Beaudoin, f.j.,
- Monsieur Gilles Chiasson,
- Monsieur l'abbé Arthur Leclerc,
- Madame Wendy Paradis.

Présentation

Je suis heureux de vous présenter le rapport du Comité de suivi de notre Chantier diocésain. À ma demande, il a dégagé des pistes d'action pour la mise en œuvre de mes orientations pastorales et des recommandations votées au Carrefour du 2 novembre 2002. En première intuition, j'entrevois que cette mise en œuvre pourrait être étalée sur un horizon de cinq ans.

Au fur et à mesure que le Comité progressait dans son travail, il a pris conscience de la difficulté de prévoir des actions précises sur une aussi longue période. Il en donne les raisons dans l'introduction de son rapport. Il lui a donc paru plus réaliste de proposer ce qu'il a appelé un « plan de démarrage ». Tout compte fait, j'estime qu'il s'agit là d'une décision prudente et opportune.

D'une part, il importe que, pour chacun des trois volets de la mission, nous tenions tous fermement à la réalisation des mêmes objectifs. Ceux-ci sont exprimés clairement dans les principales recommandations du Chantier, dans les orientations pastorales et le plan d'action. Par ailleurs, un authentique sens pastoral nous invite à prendre en compte la diversité des situations et les expressions variées de la vie, telles qu'elles se manifestent dans nos communautés paroissiales. Dans l'ordre des moyens, il est sage de prévoir une certaine souplesse.

Ainsi, à propos de l'hypothèse d'un délégué pastoral, le Comité du suivi indique que « le débat n'a pas dégagé un consensus clair ». Il propose « que l'équipe pastorale soit composée de trois personnes parmi lesquelles une personne assurera le service de coordination ». Je suggère personnellement que l'une de ces trois personnes soit également « délégué pastoral », sans exclure la possibilité d'une autre formule. D'ailleurs, à mesure que nous apporterons des précisions sur les responsabilités et les tâches des personnes, nous verrons mieux les implications des choix entre l'une ou l'autre formule.

Dans ce plan de démarrage, le Comité propose un certain nombre d'échéances. Je présume que, dans l'esprit de ses membres, il ne s'agit pas d'atteindre ces échéances à tout prix. D'expérience, nous savons tous que les changements importants nécessitent une période de sensibilisation et d'accompagnement toujours plus grande que prévue. À long terme, le temps que nous y consacrons s'avère un bon investissement.

Je remercie sincèrement les membres du Comité du suivi, tout spécialement son président, pour leur travail à la fois généreux et lucide. Il va effectivement nous permettre un nouveau départ... pour un avenir qui nous tient à cœur.

+ Bertrand Blanchet
évêque de Rimouski

Introduction

Pour un avenir qui nous tient à cœur

Notre Chantier diocésain a plusieurs visages. Ce fut d'abord un moment de vérité : une vaste consultation où chaque communauté était invitée à prendre conscience de ce qu'elle vit et à communiquer l'image qu'elle se fait d'elle-même. Des organismes et des individus se sont associés à cette démarche collective. Ce fut aussi une démarche de rêve et de liberté où chacun était invité à dessiner les grands traits de son avenir communautaire. Ce fut ensuite un travail de réflexion et de prospective où la Commission diocésaine a analysé le contenu des nombreux mémoires et formulé un ensemble de propositions à la lumière de la vision d'Église de Vatican II. Ce fut enfin l'assemblée d'Église du 2 novembre 2002 où, soutenus par une espérance raffermie, des délégués des 114 paroisses du diocèse ont ébauché l'avenir de leur foi et de leur « vivre ensemble ».

Nous y avons participé avec une double conviction :

- notre Église a toujours un avenir et celui-ci nous tient à cœur;
- notre Église doit constamment devenir autre pour rester fidèle à Jésus le Vivant.

Par la publication d'orientations pastorales, M^{gr} Bertrand Blanchet vient d'entériner les résultats de la première phase de Chantier et nous inviter à nous engager dans ce « renouveau dont notre Église diocésaine a besoin ».

Un nouveau départ... vers quelle destination?

M^{gr} Blanchet nous donne comme horizon, les quatre orientations suivantes :

1. Puiser sans cesse aux sources de notre vie chrétienne;
2. Aider les baptisés de notre Église à faire croître leur foi et à la transmettre;
3. Revitaliser nos communautés chrétiennes en les aidant à devenir davantage responsables d'elles-mêmes;
4. Faire de notre Église diocésaine, une Église toute entière servante.

Tels sont les objectifs généraux qui doivent désormais inspirer notre action pastorale. La prise en charge commune de la Mission chrétienne à laquelle nous sommes invités, constitue le cœur d'une nouvelle évangélisation. En partageant la foi qui nous fait vivre et les responsabilités de notre « vivre ensemble », nous manifesterons le dynamisme de l'évangile, cette bonne nouvelle qui est le Christ, le don de Dieu à l'humanité.

Dans le présent document, nous utilisons peu le mot *Église*. Nous lui avons préféré le mot *communauté* en fidélité aux accents de Vatican II. Nous souhaitons attirer l'attention sur la dimension communautaire plutôt qu'institutionnelle de l'Église et éviter que les griefs faits à l'institution universelle ne viennent assombrir ce que nous vivons de façon stimulante. Nous ne nions pas pour autant que nos communautés en portent les blessures et les lourdeurs; nous voulons simplement nous situer sur le terrain de nos existences, là où les raisons de vivre croisent les raisons de croire au Dieu vivant. Enfin, nous avons fait ce choix pour une raison pédagogique : nous croyons, comme M^{gr} Claude Dagens, que désormais, c'est souvent l'expérience de la foi qui conduira à l'Église et non l'inverse.

« La situation est nouvelle ou relativement nouvelle, en ce sens qu'hier, dans nos sociétés marquées par le christianisme, l'Église était comme un donné préalable. Elle existait de façon très visible, parfois peut-être trop visible. Elle conduisait à la foi de façon plus ou moins naturelle ou automatique. Aujourd'hui, pour un ensemble de raisons que des historiens et des sociologues peuvent analyser, l'Église n'est plus le donné préalable à la foi. C'est l'accès même à la foi qui est en question. C'est l'expérience de la foi, si fragile qu'elle soit, qui peut conduire jusqu'à l'Église. C'est la découverte de Jésus Christ qui sera presque nécessairement l'étape initiale du chemin que des jeunes auront à parcourir » (Claude Dagens. *Entrer dans le dialogue de la foi*, p. 97).

Qui fait quoi...?

La dernière recommandation de la Commission concernant le Comité de suivi au Chantier diocésain a donné lieu à des divergences de vue. Précisons d'abord que notre Chantier diocésain ne consiste pas seulement en la consultation menée dans le diocèse, mais aussi en la mise en oeuvre des propositions auxquelles elle a donné lieu; il serait donc préférable de parler d'une nouvelle étape d'une unique démarche plutôt que d'un *suivi* d'une démarche accomplie. (Décidément, les travers de l'initiation sacramentelle nous poursuivent...)

Qui assurera cette deuxième étape : les communautés paroissiales, sectorielles, régionales et diocésaine. Qui en assurera la cohésion et la fidélité aux orientations de base? M^{gr} Blanchet a apporté les précisions suivantes :

« La Commission du Chantier attribuait deux objectifs au Comité du suivi : une fonction de vigilance pour que soient assurées des suites au Chantier et la confection d'un plan d'action pour sa mise en oeuvre. Il a été décidé que la fonction de vigilance serait assumée par nos deux principaux organismes-conseils en matière pastorale : le Conseil du presbyterium et le Conseil diocésain de pastorale.

C'est pourquoi le mandat du Comité du suivi sera le suivant : confectionner un plan d'action pour la mise en oeuvre des orientations pastorales proposées à la suite de Chantier ainsi que des recommandations les plus susceptibles de susciter le renouveau dont notre Église diocésaine a besoin. Les dispositions de ce plan d'action pourraient être étalées sur une période de cinq ans. Enfin, j'espère qu'il n'est pas irréaliste de prévoir la remise en votre rapport vers la mi-mars, de manière à pouvoir le présenter à la réunion conjointe de nos deux conseils le 29 mars » (Lettre de M^{gr} Bertrand Blanchet à Gabriel Bérubé, 4 février 2003).

Vous avez dit : un plan d'action pastorale?

Le présent plan d'action est un aide-mémoire pour l'ensemble du diocèse : il maintient présentes les visées fondamentales, indique des actions pour les atteindre, précise les ressources, identifie des responsables d'activités et situe le tout dans le temps. Il inclut aussi un processus de modification.

Il est un outil de référence pour les responsables de communauté : en le lisant, ceux-ci choisissent dans chaque chapitre des activités qui deviendront le plan d'action annuel de leur communauté.

Le plan d'action est un outil de travail; il n'est pas figé; il évolue au fur et à mesure que la situation change. Ses usagers le précisent et l'améliorent en apprenant à s'en servir.

Le plan d'action ne sert à rien s'il n'est pas entériné et promu par la plus haute instance de l'organisation.

Nous avons choisi de ne pas faire de plan quinquennal sur l'ensemble des recommandations adoptées le 2 novembre 2002 pour trois (3) raisons :

1. un plan exhaustif n'était pas possible dans le temps qui nous était imparti, et les conditions de travail qui étaient les nôtres;
2. certaines recommandations auraient nécessité des débats de fond qui n'étaient pas du ressort d'un comité technique;
3. un plan d'action rédigé sans participation des gens qui auront à le mettre en oeuvre aurait été en pleine contradiction avec l'esprit et les conclusions de Chantier.

Pour sortir de cette impasse, nous avons rédigé un plan de démarrage et précisé un processus pour favoriser son évolution annuelle.

Quelques éléments à clarifier

Avant de faire ou en faisant la mise en oeuvre des recommandations proposées par la Commission, adoptées par l'Assemblée d'Église du 2 novembre 2002 et entérinées par M^{gr} Blanchet, quelle liberté de modification nous accordons-nous?

La réponse à cette question est importante pour une mise en oeuvre féconde et cohérente.

Deux prises de position de M^{gr} Blanchet nous ont amené à poser cette question :

- dans ses orientations pastorales, Monseigneur ajoutait un marguillier comme quatrième membre de l'équipe pastorale proposée par Chantier (p. 3, n° 21);
- dans une lettre aux responsables des communautés paroissiales datée du 6 mars 2003, il proposait à la discussion l'ajout d'un délégué pastoral et suggérait un mode de désignation et de reconnaissance par la communauté et l'évêque. Dans la même veine, il proposait une composition d'un Conseil pastoral de secteur.

Sans nier à l'évêque le droit d'apporter des modifications aux recommandations qui lui sont faites, comme il s'agit de la structure diocésaine de base reflétée dans de nombreuses recommandations de Chantier, le Comité souhaitait un éclairage des Conseils à qui a été confié le rôle de vigilance. Ce débat eut lieu au cours de la réunion conjointe du CPR et du CDP le 29 mars dernier.

Présence d'un marguillier dans l'équipe pastorale locale

Cette proposition de M^{gr} Blanchet cherchait à assurer une meilleure concertation avec l'Assemblée de Fabrique. Cet objectif est partagé par tous.

Toutefois, d'autres moyens peuvent l'assurer, tel que :

- la présence d'un marguillier au CPP ou au Conseil de secteur,
- la présence d'un membre du CPP à l'Assemblée de Fabrique,
- l'échange des ordres du jour entre le CPP et l'Assemblée de Fabrique,
- une Assemblée conjointe à l'occasion.

Il a été proposé de laisser cette décision aux communautés locales ou sectorielles.

Présence d'un délégué pastoral qui coordonne l'équipe de pastorale

(Cf. Annexe 1 : Lettre de M^{gr} Bertrand Blanchet du 6 mars 2003)

Pour présenter l'hypothèse d'un délégué pastoral dans la nouvelle structure, Monseigneur a insisté sur les points suivants :

- Cette personne aurait un statut particulier.
- C'est une personne de la communauté à qui l'on se réfère en tout temps (un poteau).
- Elle serait l'animateur de l'équipe avec une nouvelle reconnaissance.
- Les communautés seraient invitées à faire, dans la prière, un discernement afin d'appeler des personnes à ce nouveau ministère.
- Le délégué pourrait faire le lien avec l'assemblée de fabrique.
- Il pourrait simplifier le travail du prêtre.
- Le prêtre d'un secteur pourrait réunir ses délégué(e)s pour partager le vécu et les besoins des communautés.
- Le délégué réunirait les trois personnes responsables de la mission sans que le prêtre soit toujours présent.
- Il faudrait avoir au moins un délégué par paroisse pour assurer sa vitalité.
- Ce ne serait pas nécessairement une quatrième personne : il pourrait être responsable de la vitalité de la communauté.

Après une période de questions, les remarques suivantes ont été formulées :

- Les communautés ont besoin de quelqu'un qui oriente, fait l'unité et à qui la communauté s'identifie.
- Il faut quelqu'un pour prendre les décisions de la vie courante.
- Cette formule demande à être expérimentée.
- La recommandation B-4 prévoit déjà que l'une des trois personnes de l'équipe pastorale assure la coordination de l'équipe : pourquoi ajouter une quatrième personne?
- Pourquoi donner un statut particulier à l'une des personnes de l'équipe pastorale?
- Il est intéressant que la communauté participe à la nomination de son responsable.
- Il est intéressant d'avoir un processus de reconnaissance : quelle est la signification de la reconnaissance faite par la communauté et celle de l'évêque; les deux sont-elles toujours nécessaires?

Comme le débat n'a pas dégagé un consensus clair, le comité *propose que l'équipe pastorale soit composée de trois personnes parmi lesquelles une personne assurera le service de coordination*, tel que voté par l'Assemblée d'Église du 2 novembre 2002.

Toutefois, il serait enrichissant d'expérimenter une autre formule pourvu que l'équipe comprenne une personne responsable de chaque volet de la Mission. Il s'agit là du minimum obligatoire, le reste étant laissé à la liberté de chaque communauté.

Il est laissé aussi à chaque communauté de décider :

- si l'on maintient ou non un CPP dans chaque communauté,
- si l'équipe de pastorale est formée de personnes à temps plein ou à temps partiel,
- si ces personnes sont rémunérées ou non,
- si ces personnes ont le statut d'agent(e) de pastorale ou non.

Sous réserve des orientations que pourrait formuler l'évêque sur ces sujets...

Il n'a pas été possible, au cours de cette réunion conjointe, d'apporter une réponse aux deux questions suivantes :

Comment se fera l'articulation entre les divers ministères : ministères ordonnés et ministères laïques reconnus ou à reconnaître?

Comment les Services diocésains peuvent-ils jouer au mieux leur rôle auprès des régions, des secteurs ou des paroisses?

Nous n'avons pas besoin d'attendre une réponse théorique à ces questions avant de passer à l'action. Une réflexion bien ancrée dans la pratique pastorale nous éclairera progressivement à condition que chacun accepte d'apprendre en cheminant.

Ce document comprend cinq chapitres :

1. L'organisation pastorale du diocèse (page 11),
2. Aux sources de notre vie chrétienne (page 14),
3. Annoncer Jésus, le Vivant (page 15),
4. Dynamiser nos communautés chrétiennes (page 18),
5. Une communauté présente aux personnes et à leur service (page 21).

Et deux annexes :

1. Lettre de M^{gr} Bertrand Blanchet du 6 mars 2003 (page 23),
2. Description de la fonction du responsable de chaque volet de la Mission (page 24).

1 L'organisation pastorale du diocèse

OBJECTIF GÉNÉRAL 1 : Aider les communautés à devenir davantage responsables d'elles-mêmes (Orientation pastorale 3).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE : Mettre en place le plus rapidement possible la nouvelle structure d'organisation pastorale du diocèse.

PROPOSITIONS :

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
1.1 Nommer la personne responsable auprès de l'évêque de chacun des ministères suivants : transmission de l'héritage de foi, vie des communautés chrétiennes et présence de l'Église dans son milieu.	A-6 B-7 C-3	Monseigneur	Complété en avril 2003
1.2 Créer les trois services diocésains qui refléteront les trois volets de notre Mission : Service de formation à la vie chrétienne, Service des communautés chrétiennes, Service de la présence de l'église dans notre milieu.	A-3 B-7 C-3	Monseigneur	Complété en mai 2003
1.3 Recruter les personnes qui feront partie des services diocésains selon l'ordre de priorité suivant :			Complété en mai 2003

Service de formation à la vie chrétienne :

Deux personnes en plus de la personne responsable du Service pour la conception et l'animation d'un programme catéchétique qui intègre les activités pastorales dans une perspective d'éducation continue et multiforme à la vie chrétienne. Chacune de ces trois personnes est respectivement affectée à deux régions pastorales.

Service des communautés chrétiennes :

Au moins une personne en plus de la personne responsable du service pour « voir à l'organisation pastorale du diocèse » et à la mise en oeuvre des décisions concernant principalement les cellules de vie chrétienne, la liturgie et les nouveaux ministères.

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
<p>Service de l'église dans notre milieu : Au moins une personne en plus de la personne responsable pour animer principalement une pastorale jeunesse, la pastorale familiale et la « mission sociale caritative et culturelle des communautés chrétiennes ».</p>			
1.4 Suite aux consultations appropriées, créer six régions pastorales pour permettre aux paroisses regroupées d'agir en concertation, de se donner un soutien mutuel et de bénéficier d'une animation.	B-5	Monseigneur	Complété en mai 2003
1.5 Demander à chaque région de déléguer une personne compétente pour siéger sur le Conseil de chaque service diocésain.	A-6 B-7 C-3	Responsable de chaque service diocésain et l'instance de concertation existante au plan local ou un membre du CPR	Automne 2003
1.6 Dans chaque communauté locale, identifier trois personnes responsables chacune d'une dimension de la Mission : la formation à la vie chrétienne, la vie des communautés chrétiennes et la présence de l'Église dans notre milieu.	A-1 B-1 C-2	CPP et assemblée de Fabrique ou assemblée de paroissiens ou autre processus local	Début en mai 2003
1.7 Identifier la personne ¹ chargée de coordonner l'équipe et de faire le lien avec le pasteur de la paroisse, l'équipe pastorale de secteur et toute autre instance locale.	B-1		
1.8 Expérimenter des modalités de reconnaissance de ces ministères par l'évêque et la communauté. À cette fin, demander au Comité des Ministères reconnus de faire des recommandations à l'évêque sur ce sujet. (Le passage de l'évêque pour la confirmation du baptême des jeunes pourrait être l'occasion de la reconnaissance et de la confirmation des ministères dont a besoin une communauté paroissiale, sectorielle ou régionale, par exemple.)	B-10 B-13	Service des Ministères et Communautés locales	Suite aux décisions de l'évêque à partir de mai 2003
1.9 a) Faire le point sur les regroupements actuels et dégager des perspectives d'avenir en fonction des axes de la Mission proposés par Chantier.	B-3	Monseigneur	Automne 2003

¹ Traditionnellement, le curé était celui qui prenait les décisions de la vie courante ou les référait à l'instance appropriée. En apportant ces changements, il faudra prendre le temps de préciser qui est responsable de quoi et en informer la communauté. Chacun doit savoir à qui s'adresser pour les décisions de la vie courante.

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
b) Constituer à cette fin un comité ad hoc distinct du Comité des nominations qui fasse rapport à l'évêque ou son mandataire.			

2 Aux sources de notre vie chrétienne

OBJECTIF GÉNÉRAL 2 : Puiser sans cesse aux sources de notre vie chrétienne (Orientation pastorale 1).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE : Centrer notre pastorale sur les divers types de rencontre du Dieu Vivant et leur répercussion sur l'engagement des personnes et des communautés.

PROPOSITIONS :

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
2.1 Développer diverses façons de lire, de proclamer et de commenter la Parole de Dieu personnellement et en communauté.		Responsables locaux des trois volets de la Mission soutenus par les Services diocésains	Périodiquement
2.2 À cette fin, transmettre aux groupes, organismes, mouvements et aux familles des outils appropriés.		Responsable diocésain des Services concernés	Septembre 2003
2.3 Aider les familles et les communautés à devenir des écoles de prière; à cette fin leur fournir des outils appropriés.		Responsables locaux des trois volets de la Mission soutenus par les Services diocésains	Périodiquement
2.4 Rappeler les liens entre notre vie quotidienne et les sacrements que nous célébrons		Communautés locales	Périodiquement

« Au lieu de refaire des catéchismes, nos communautés ont plutôt à se refaire dans l'écoute de la Parole et témoigner des changements que leur inspire une expérience vraie de la Parole de Vie... Elles annonceront non pas Celui qui est dans les dogmes, mais Celui qui vit réellement dans son corps ecclésial. C'est là que nos mots manquent et que nous avons à apprendre à parler » (Jean-Yves Thériault, *Au Coeur de la Vie*, vol. 14, n° 2, janvier 2003).

3 Annoncer Jésus, le Vivant

OBJECTIF GÉNÉRAL 3 : Aider les baptisés de notre Église à faire croître leur foi et à la transmettre (Orientation pastorale 2).

OBJECTIF SPÉCIFIQUE : Que les parents et leur enfant fassent un cheminement catéchétique approprié et significatif avant que l'enfant puisse recevoir un sacrement (pardon, eucharistie, confirmation).

ANALYSE DE LA SITUATION :

Les jeunes qui fréquentent l'école primaire en 2003 se retrouvent dans deux situations différentes :

1. Les jeunes de 2^e à 6^e année :

Ils ont eu l'enseignement religieux et l'animation pastorale pendant 1, 2, 3, 4, 5 ans. Nous pouvons continuer à admettre les jeunes de 5^e et 6^e année aux sacrements en ajustant progressivement la catéchèse préparatoire. Les jeunes de 2^e, 3^e et 4^e pourraient être progressivement intégrés à la nouvelle démarche.

En 2003 à Trois-Pistoles :

- 54 cheminent vers le 1^{er} pardon (3^e année),
- 56 cheminent vers la 1^{re} communion (4^e année),
- 56 cheminent vers la confirmation (6^e année).

2. Les jeunes de 1^{re} année :

Ils ont un horaire réduit d'enseignement religieux, n'ont pas d'animation pastorale; ils se dirigent vers leur premier pardon. Il est urgent d'amorcer avec eux et leurs parents une nouvelle démarche catéchétique si l'on ne veut pas se retrouver bientôt en face de la pression des parents pour admettre ces enfants aux sacrements sans trop de préparation. Le tableau ci-dessous indique clairement que plus l'on retarde, plus le problème grandit, du moins dans les plus grosses paroisses.

RENOUVEAU CATÉCHÉTIQUE (ENFANTS DE LA LOI 118),
SITUATION DE TROIS-PISTOLES :

	Septembre 2002	Septembre 2003	Septembre 2004	Septembre 2005	Septembre 2006	Septembre 2007
1 ^{re} année	60	60	60	60	60	60
2 ^e année		60	60	60	60	60
3 ^e année			60	60	60	60
4 ^e année				60	60	60
5 ^e année					60	60
6 ^e année						60
TOTAL	60	120	180	240	300	360

Chaque communauté est invitée à faire l'analyse de sa propre situation.

PROPOSITIONS :

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
3.1 Concevoir un itinéraire catéchétique pour les jeunes de 6-12 ans et leurs parents comportant des choix de parcours et laissant place à des rythmes divers.	A-7	Responsable diocésain concerné avec des ressources appropriées	Complété mai-juin 2003
3.2 Qu'un premier parcours pour les 6-9 ans puisse être expérimenté avec les jeunes de 1 ^{re} et 2 ^e année de septembre 2003 et leurs parents.	A-7	Service diocésain et responsables locaux	Début janvier 2004
3.3 Recruter des catéchètes pour accompagner les parents dans ce premier parcours.	A-1	Responsable local	Automne 2003
3.4 Compléter la conception de l'ensemble des parcours pour les 6-12 ans.		Service diocésain en lien avec les régions	Mars 2004
3.5 Définir le type de formation à donner aux catéchètes.	A-2	Service diocésain et régions	Septembre 2003
3.6 Organiser une formation appropriée des catéchètes dans les régions.		École de Formation et de Perfectionnement et Services diocésains	Automne 2003
3.7 Développer des outils simples à utiliser dans et par les familles pour l'éveil religieux.		Service diocésain et collaborateurs	Mai 2003 à janvier 2004

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
3.8 Proposer une démarche simple et progressive, dans chaque paroisse ou secteur, aux parents qui désirent inscrire leur enfant à la célébration du baptême. (Que ce parcours bref permette aux parents de faire l'expérience de l'accueil de la communauté, de se situer en vérité vis-à-vis du baptême et de prendre connaissance du support que leur offre la communauté pour l'éveil spirituel de leur enfant : en somme, une mise en route.)	A-5	Service diocésain et équipe locale	Complété en mai 2004
3.9 Faire des suggestions aux communautés (paroisse ou secteur) pour une célébration festive et communautaire du baptême.	A-3 B-9	Responsable diocésain de liturgie, pasteurs et couples	Complété en mai 2004
3.10 Faire un inventaire de ce qui est offert en éducation des adultes par les services diocésains, les mouvements et les communautés religieuses.		Service de formation à la vie chrétienne	Année 2003
3.11 Concevoir un programme, en divers parcours, pour les adultes intégrant l'ensemble des activités pastorales.	A-7	Service de formation à la vie chrétienne	Année 2004
3.12 Communiquer et expliquer toutes ces nouvelles orientations et initiatives à chaque communauté avant leur implantation.		Responsable local ou Conseil de secteur	Périodiquement
3.13 Déposer au CPR et au CDP le bilan de l'année écoulée et recommander à l'évêque les priorités pour les années suivantes, réajustant ainsi périodiquement le plan d'action pastorale.		Responsable du Service diocésain	Réunion conjointe annuelle en mai

4 Dynamiser nos communautés chrétiennes

OBJECTIF GÉNÉRAL 4 : Revitaliser nos communautés chrétiennes en les aidant à devenir davantage responsables d'elles-mêmes (Orientation pastorale 3).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : Susciter des initiatives qui créent des liens entre les personnes, les groupes et les communautés, qui accentuent diverses formes de partage et consolident la solidarité en face de défis communs.

Accroître le nombre de personnes qui assument des responsabilités au sein et au nom de la communauté.

Redire, de diverses façons, l'importance et la signification de cette forme d'engagement.

PROPOSITIONS :

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
4.1 Cellules de vie chrétienne			
a) Favoriser dans les paroisses, la revitalisation du tissu communautaire et chrétien par les moyens les plus appropriés : assistance à des organismes ou cellules existantes, création de communautés de base, de cellules de vie chrétienne, de gerbes de vie ou de prières, de mouvements appropriés à divers groupes d'âge ou diverses situations humaines.	B-2	Responsable local de chaque volet de la Mission et Service diocésain des communautés chrétiennes	Septembre 2003
b) Susciter diverses initiatives qui créent des liens entre les personnes et les groupes, et accroissent les occasions et les formes de partage.		Responsable local de chaque volet de la Mission	De façon continue
c) Soutenir les expériences de communautés de base et les communiquer aux communautés locales.		Service diocésain des communautés chrétiennes	De façon continue

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
4.2 Place des hommes et femmes			
Annuellement, faire au CPR et au CDP le bilan du chemin parcouru sur la place respective des hommes et des femmes dans l'Église et proposer des expériences ministérielles nouvelles qui serviront au renouvellement des ministères ordonnés.	B-8	Monseigneur	Réunion conjointe annuelle en mai
4.3 Liturgie			
a) Affecter une personne du Service diocésain des communautés chrétiennes à la vie liturgique du diocèse.	B-9	Responsable du Service diocésain des communautés chrétiennes	Complété en juin 2003
b) Développer une liturgie attentive au vécu : « les temps de la vie des familles, les événements de notre collectivité, les saisons de nos espoirs ». Une Liturgie qui favorise la participation. Une Liturgie source d'un renouvellement de l'engagement dans nos milieux.		Responsables des trois volets de la Mission avec support diocésain	Années 2003-4-5 ²
c) Mobiliser en liturgie des gens de tous les groupes d'âge (préparation, déroulement et répercussion dans la vie communautaire).			
d) Organiser des ateliers d'approfondissement et de production liturgique.		Comité de liturgie avec support diocésain	Périodiquement à compter de janvier 2004
e) Produire des outils de travail à cette fin et que l'on fasse circuler les initiatives liturgiques des diverses régions.		Responsable diocésain et Comité de liturgie	Périodiquement
4.4 Diversité des vocations et appel communautaire			
a) Sensibiliser les communautés paroissiales à la responsabilité d'appeler des ministres.	B-12	Monseigneur, Service diocésain des ministères et équipes pastorales de paroisses ou de secteurs	Périodiquement

² Dépasser les actions ponctuelles de l'Avent et du Carême. S'engager sur une période de trois ans dans des actions qui durent.

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
b) Développer progressivement une pastorale des diverses vocations conformément à notre nouvelle façon de faire Église.		Service diocésain des ministères	Début en septembre 2003
4.5 Formation			
a) Dispenser une formation appropriée à l'intention des diverses personnes affectées à des fonctions pastorales, ministérielles et administratives.	A-2-7 B-9-11 B-12-15 C-2-9	École de formation et de perfectionnement, Services diocésains, Économe diocésain et communautés religieuses	
b) S'assurer d'une collaboration harmonieuse entre les divers intervenants et du caractère réaliste de l'offre de formation pour les personnes invitées à s'y inscrire tout en travaillant.		Monseigneur	Périodiquement
4.6 La question financière			
a) Mener les études appropriées et assurer un service-conseil auprès des Fabriques.	B-14	Économe diocésain	2003-2004
b) Prendre les mesures pour élargir les sources de financement des Fabriques et accroître le nombre de paroissiens qui paient leur capitation.	B-14 B-15	Assemblée de Fabrique et Économe diocésain	Périodiquement

5 Une communauté présente aux personnes et à leur service

OBJECTIF GÉNÉRAL 5 : Faire de notre Église diocésaine, une Église toute entière servante (Orientation pastorale 4).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : Développer une « nouvelle imagination de la charité ».

Assurer, par ses membres, une « présence dynamique dans les organismes voués au service des personnes en difficulté, de la défense des droits humains, de l'éducation des jeunes, du développement social et de la promotion du bien commun ».

Proposer à toute personne, qu'elle que soit sa situation, les services spirituels dont elle a besoin et la possibilité de prendre part à la vie communautaire

PROPOSITIONS :

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
5.1 Pastorale jeunesse			
a) Favoriser une activité pour les jeunes et animée par eux dans chaque regroupement de paroisses.	C-5	Responsable local du Service de présence de l'Église	Automne 2003
b) Au plan diocésain, confier au groupe JMJ 2002 la responsabilité de préparer un Colloque des 18-35 ans sur les besoins spirituels des jeunes ou les valeurs qui les font vivre.		Service de présence de l'Église	Mise sur pied du comité : automne 2003 Colloque : automne 2004
c) Faire l'inventaire de ce qui existe dans le diocèse et ailleurs pour les diverses catégories de jeunes : 12-15, 15-18, 18-25, 25-35.		Service diocésain concerné	Début septembre 2003

Activités	Référence	Responsable	Calendrier
d) Examiner comment ces activités peuvent s'insérer dans un parcours catéchétique.		Service diocésain concerné	
e) Faire l'inventaire des mouvements qui existent au Québec pour ces diverses catégories d'âge et à quel volet de la mission ils se rattachent.		Service diocésain concerné	Début septembre 2003
f) Transmettre cette information aux communautés locales.			Périodiquement
5.2 Pastorale sociale			
Tout en mettant l'accent sur l'option préférentielle envers les personnes en situation de fragilité, traduire les valeurs évangéliques d'amour, de justice, de partage et de paix dans la vie de tous les jours.	C-1	Service diocésain et Responsable local de la présence dans notre milieu	Début septembre 2003
5.3 Pastorale familiale			
Faire le point sur les besoins actuels des couples et des familles et définir notre pastorale familiale en conséquence, avec un souci particulier pour la dimension croyante et spirituelle.	C-6-7	Service diocésain et Responsables locaux des trois volets de la Mission	Début septembre 2003

Annexe 1

Lettre de M^{gr} Bertrand Blanchet du 6 mars 2003

**Aux confrères responsables des communautés paroissiales
Rimouski, le 6 mars 2003**

Bonjour,

je vous sais toujours vivement intéressés aux suites du Chantier et j'en suis des plus heureux. La publication des Orientations pastorales aura sans doute contribué à raviver cet intérêt. Mardi dernier, dans la région de La Mitis, j'ai pu les présenter aux personnes qui, en grande majorité, s'étaient engagées dans l'une ou l'autre étape du Chantier.

L'échange qui a suivi – comme celui des prêtres et des diacres, le matin – a permis d'identifier un point que je désire porter à votre attention. Je comprends que nous soyons tous désireux de donner rapidement des suites au Chantier. Mais je propose que nous le fassions en empruntant des démarches aussi fécondes que possible. Une large participation des fidèles de nos communautés a constitué l'un des bienfaits majeurs de notre Chantier. Est-ce que le même souci de participation ne devrait pas nous guider au moment de la mise en œuvre des Orientations pastorales et du Plan d'action? Ce peut être le cas, par exemple, pour la désignation des personnes affectées aux trois volets de la mission.

J'ajoute un élément, plutôt neuf pour moi, et qu'il eût sans doute été préférable de présenter et de débattre plus tôt. C'est une conversation avec un évêque québécois qui m'incite à vous proposer cette option. Dans son diocèse, il utilise, avec bonheur semble-t-il, le modèle du délégué pastoral expérimenté par Mgr Albert Rouet. Ce délégué est nommé par l'évêque à la suite d'une couple d'assemblées paroissiales dont la dernière se déroule sous le mode d'un discernement spirituel (après un temps de prière, chaque personne est invitée à présenter par écrit un ou des noms qui sont remis à l'évêque). Le délégué est par la suite nommé par l'évêque et, si possible, installé par lui au cours d'une célébration eucharistique pouvant regrouper les délégués pastoraux du même secteur. Cette formule possède l'avantage d'appeler quelqu'un tout en l'assurant d'une reconnaissance et d'un soutien de la part de sa communauté – ce que ne procure pas la simple désignation d'un animateur par les autres membres de l'équipe locale. Le prêtre responsable du secteur pourrait assez facilement réunir ses délégués pastoraux pour former l'équivalent d'un Conseil pastoral de secteur – auquel participeraient également les agents pastoraux. Il m'a paru important de vous proposer cette hypothèse pour discussion afin de voir si elle ne pourrait être expérimentée, par exemple dans des secteurs où existent plusieurs petites paroisses.

De toutes façons, nous avons sans doute avantage à ne rien précipiter et à bénéficier des propositions de notre Comité du suivi. À la rencontre conjointe du CDP et du CPR, le 29 mars, il sollicitera l'avis des membres sur un certain nombre de points.

Veuillez croire à l'expression de ma prière et de mon amitié fraternelles.

+ Bertrand Blanchet
évêque de Rimouski

Annexe 2

Description de la fonction du responsable de chaque volet de la Mission

Pour aider les personnes qui auront à décrire des fonctions ou à préciser les tâches des responsables de chacun des volets de la Mission, nous avons fait un premier exercice.

La description proposée n'est pas exhaustive et ne tient pas compte des services actuels. Il revient aux autorités diocésaines ou locales de les compléter en tenant compte de leur situation.

FORMATION À LA VIE CHRÉTIENNE :

Service diocésain (responsable et équipe)	Les communautés locales (responsable et équipe)
Les tâches de ce Service seront notamment les suivantes :	Les tâches des communautés locales seront notamment les suivantes :
<ul style="list-style-type: none">• Concevoir une démarche catéchétique en respectant les propositions du plan d'action.• Concevoir un parcours, des outils simples, appropriés aux jeunes et aux parents.• Offrir des démarches progressives, adaptées, continues et multiformes.• Définir le type de formation qui sera donné aux catéchètes.• Prévoir de la formation liée au contenu des programmes et/ou parcours.• Assurer une présence et un soutien dans chaque région.• Former un Conseil de six à huit personnes.	<ul style="list-style-type: none">• En lien avec le Service diocésain, participer au besoin à la conception de parcours, d'outils simples et appropriés.• Développer des collaborations avec d'autres communautés locales.• Recruter et accompagner les catéchètes.• Faire de l'animation pastorale auprès des jeunes et des parents.• Voir à la formation et au perfectionnement des personnes affectées à la catéchèse.

LES COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES :

Service diocésain (responsable et équipe)	Les communautés locales (responsable et équipe)
<p>Les tâches de ce service seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implanter les trois volets de la mission dans les communautés locales. • Aider à la création de cellules de vie chrétienne et de communautés de base. • Concevoir des activités liturgiques. • S'assurer de l'étude de nouveaux ministères. • Assurer l'animation des regroupements pastoraux et des régions pastorales. • Assurer un service conseil pour la question financière. • Produire des outils de travail ou d'animation pour les différents besoins de ce Service. • Assurer une formation aux personnes affectées à ce ministère. • Habilitier des laïcs pour exercer les fonctions pastorales, voire ministérielles. • Former un Conseil de six à huit personnes. 	<p>la participation Les tâches des communautés locales seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une liturgie qui soit attentive au vécu, qui favorise et soit davantage source de renouvellement de l'engagement dans nos milieux. • Favoriser la création de communautés de base et de cellules de vie chrétienne. • Voir à la formation et au perfectionnement des diverses personnes affectées à des fonctions pastorales ministérielles et administratives.

PRÉSENCE DANS NOTRE MILIEU :

Service diocésain (responsable et équipe)	Les communautés locales (responsable et équipe)
<p>Les tâches de ce Service seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une pastorale jeunesse. • Faire l'inventaire de ce qui existe pour les jeunes. • Faire l'inventaire des mouvements jeunesse qui existent au Québec. • Développer une pastorale familiale. • Développer une pastorale sociale. • Animer la mission sociale, caritative et culturelle des communautés chrétiennes. • Collaborer avec les services sociaux et communautaires. • Concevoir des outils en animation. • Assurer une formation aux personnes affectées à ce ministère. • Former un Conseil de six à huit personnes. 	<p>Les tâches des communautés locales seront notamment les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser des activités pour les jeunes et par les jeunes. • Voir au développement possible en pastorale jeunesse, familiale et sociale, selon le milieu de vie. • Offrir des services spirituels à toute personne. • Animer la mission sociale, caritative et culturelle. • Tisser des liens avec les milieux sociaux et communautaires. • Garder un lien avec les différentes instances (sectorielle, régionale, diocésaine). • Voir à la formation et au perfectionnement des diverses personnes affectées à ce service.

Table des matières

Présentation.....	3
Introduction.....	4
1 L'organisation pastorale du diocèse	11
2 Aux sources de notre vie chrétienne.....	14
3 Annoncer Jésus, le Vivant	15
4 Dynamiser nos communautés chrétiennes.....	18
5 Une communauté présente aux personnes et à leur service	21
Annexe 1	
<i>Lettre de M^{gr} Bertrand Blanchet du 6 mars 2003</i>	23
Annexe 2	
<i>Description de la fonction du responsable</i> <i>de chaque volet de la Mission</i>	24

